APPEL A CANDIDATURE

Date limite de dépôt du projet : 5 avril 2024

Appui au développement de la mission

culture santé en Normandie

Date de la publication de l’avis d’appel à candidatures : 20 mars 2024

Date limite de dépôt des projets : 5 avril 2024

1. Contexte

Depuis 1999, les ministères en charge de la santé et de la culture mènent une politique commune d’accès à l’art et à la culture au bénéfice des personnes accueillies dans les structures de santé, ou les établissements et services médico-sociaux, de leurs proches et de l’ensemble du personnel

C’est une politique qui repose sur une volonté d’accès de tous à la culture et d’inclusion des personnes les plus vulnérables par leur état de santé, le handicap et le vieillissement.

En Normandie, l’Agence régionale de santé, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de Normandie ainsi que les conseils départementaux du Calvados, de l’Eure et de la Seine-Maritime développent ensemble une politique culturelle au sein des établissements de santé et médicaux sociaux de la Région.

1. Objet de l’appel à candidatures

Pour l’aider à mettre en œuvre sur le terrain la mission culture santé et médico-social, intégrant tous les champs culturels et reposant sur des actions d’éducation artistique et culturelle, l’ARS lance un appel à candidatures pour développer l’appui au développement d’une politique culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Le périmètre géographique d’action de la mission régionale est la région Normandie.

Le périmètre fonctionnel est constitué des types d’établissements sanitaires et médico-sociaux de la région.

Il est attendu un dépôt de projet sur 3 ans.

Le candidat devra être en capacité de contribuer à :

* L’accompagnement des établissements de santé et médico-sociaux et des acteurs culturels dans la conception et la mise en place de projets d’action culturelle,
* Le conseil aux acteurs pour la recherche de sources de financement diversifiées
* La mise en relation des actions et des acteurs (locaux, départementaux et régionaux),
* La valorisation et la communication des actions.

A cet effet, le candidat devra notamment développer les missions suivantes :

* Appui au développement de la politique culturelle des établissements
	+ Conseils et ressource auprès des établissements
	+ Animation du réseau des référents culturels des établissements de santé et médico-sociaux
	+ Aide à la mise en lien des partenaires
* Professionnalisation des acteurs
	+ Relayer des offres de formation ou temps de sensibilisation, à destination des personnels des établissements et des structures culturelles.
	+ Organisation de journées thématiques
	+ Diffusion des bonnes pratiques : outils, instruments
* Développement des partenariats
* Soutien à la valorisation et à la communication sur culture santé
1. Critères de sélection du projet

Le candidat devra

* Décrire précisément les modalités d’intervention qu’il propose pour réaliser l’objectif visé
* Avoir une bonne connaissance du réseau des acteurs culturels de la région ainsi que des enjeux spécifiques à la participation des publics vulnérables
* S’engager à mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien cette mission (moyens humains et moyens matériels)
* Etre en capacité de couvrir l’ensemble du territoire régional

Le dossier devra comprendre

* Une présentation de la structure
* Une présentation du projet
* Un budget prévisionnel
1. Dépôt du projet

Le projet devra être déposé avant le 5 avril minuit sous format dématérialisé exclusivement par mail à l’adresse suivante : ars-normandie-culture-sante@ars.sante.fr

Il sera étudié par l’ARS en lien avec la DRAC. L’ARS rendra sa décision le 8 avril 2024.

L’ARS et la DRAC versent leur subvention selon des modalités distinctes qui seront explicitées a posteriori de la prise de décision finale.

L’opérateur retenu sera financé par l’ARS, sur présentation d'un dossier de subvention dûment rempli donnant lieu à la signature d’une convention de financement.